

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GUINGAMP

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### SEANCE DU 10 AVRIL 2008

Le Conseil de la Communauté de Communes de Guingamp dûment convoqué, par Madame Annie LE HOUEROU – Présidente, s'est réuni à la Communauté de Communes – salle du conseil communautaire à Guingamp - l'an DEUX MILLE HUIT, le dix du mois d'avril à 18 h 00, sous la Présidence de Monsieur Yves LOLLIERIC – doyen de l'assemblée.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

Commune de GRACES

- MM. LE GUEN - MORANGE

Mandat avait été donné par :  
Mme GUILLOU à M. LE GUEN

Ville de GUINGAMP

- MM. DAGORN – Président  
Mme LE HOUEROU - Maire  
MMES – POGAM – AUFFRET  
MANCASSOLA – BOUALI –  
MM. CARDINAL – RIOUAL - STEPHAN

Commune de PABU

- M. SALLIOU – Maire  
M. FREMONT  
Mme MABIN

Commune de PLOUISY

- M. CAILLEBOT - Maire  
M. THOMAS

Commune de PLOUMAGOAR

- M. LOLLIERIC - Maire  
HAMON – GLATIN – GUIGUEN  
Mme LE COTTON

Commune de SAINT AGATHON

- M. MERCIER - Maire  
M. VINCENT

Le quorum étant atteint, le Conseil délibère valablement.

## **1 - INSTALLATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE (par Mme Annie LE HOUEROU, Présidente sortante)**

**Madame Annie LE HOUEROU ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux nouveaux conseillers communautaires.**

**Elle fait savoir que c'est avec une certaine émotion qu'elle ouvre cette séance devant une assemblée renouvelée. Elle remercie les services avec qui elle a travaillé durant sept années et vécu des moments intenses. Au nom des 24 délégués sortants, elle remercie l'ensemble des partenaires qui ont accompagné et animé les projets de la Communauté de Communes.**

**Elle passe la main à Monsieur Yves LOLLIERIC – Vice-Président, doyen d'âge qui va procéder à l'élection du Président.**

## **2 - ELECTION DU PRESIDENT (par vote à Bulletin secret)**

**Présidence par Monsieur Yves LOLLIERIC - Doyen**

**Monsieur Yves LOLLIERIC indique qu'il sera un Président éphémère. Il fait remarquer que le nouveau conseil est très largement renouvelé, 14 nouveaux conseillers et 9 anciens. La Communauté de Communes est un lieu de travail très important. Les communes doivent mutualiser leurs moyens. Il rappelle qu'il est de plus en plus difficile d'obtenir des crédits de la Région et du Conseil Général. Il reste encore beaucoup à faire et de nouvelles compétences à prendre.**

Monsieur Gwendal RIOUAL est nommé secrétaire de séance.

Monsieur Yves LOLLIERIC donne Lecture des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

« En vertu de l'article L 5211-2 du code général des collectivités territoriales, les règles applicables à l'élection du maire sont transposables à l'élection du Président de la Communauté de Communes.

Lecture des articles L. 2122-4 - L. 2122-5 - L. 2122-6 - L. 2122-7 - L. 2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales.

### **Article L. 2122-4**

Le conseil communautaire élit le Président et les vice-présidents parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue. Nul ne peut être élu Président s'il n'est âgé de 18 ans révolus.

Les fonctions de Président sont incompatibles avec l'exercice d'un mandat de représentant au Parlement européen ou d'une des fonctions électives suivantes : Président d'un conseil régional, Président d'un conseil général.

Les fonctions de Président sont également incompatibles avec celles de membre de la Commission européenne, membre du directoire de la Banque centrale européenne ou membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.

Tout Président élu à un mandat ou exerçant une fonction le plaçant dans une situation d'incompatibilité prévue par le deuxième et le troisième alinéas cesse de ce fait même d'exercer ses fonctions de Président. En cas de contestation, l'incompatibilité prend effet à compter de la date à laquelle la décision juridictionnelle confirmant l'élection devient définitive.

### **Article L 2122-5**

Les agents des administrations financières ayant à connaître de la comptabilité communale, de l'assiette, du recouvrement ou du contrôle de tous impôts et taxes ne peuvent être Président ou Vice-Présidents ni en exercer même temporairement les fonctions, dans toutes les communes qui, dans leur département de résidence administrative, sont situées dans le ressort de leur service d'affectation.

La même incompatibilité est opposable à toutes les communes du département où ils sont affectés aux comptables supérieurs du Trésor et aux chefs de services départementaux des administrations financières.

Elle est également opposable dans toutes les communes de la région ou des régions où ils sont affectés aux trésoriers-payeurs généraux chargés de régions et aux chefs de services régionaux des administrations financières.

### **Article L 2122-6**

Les agents salariés du Président ne peuvent être Vice-Présidents.

### **Article L 2122-7**

Le Président et les Vice-Présidents sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

### **L 2122-8**

(Extraits)

La séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Président est présidée par le plus âgé des membres du conseil communautaire.

Pour toute élection du Président ou des Vice-Présidents les membres du conseil communautaire sont convoqués dans les formes et délais prévus aux articles L 2121-10 à 2121-12. La convocation contient mention spéciale de l'élection à laquelle il doit être procédé. »

Monsieur Yves LOLLIERIC propose la candidature de Monsieur Aimé DAGORN au poste de Président.

## **Election du Président**

### **PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Le Président de séance après avoir donné lecture des articles L 2122.4, L 2122.5, L 2122.6, L 2122.7 et L 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales a invité le Conseil à procéder à l'élection du Président de la Communauté de Communes de Guingamp conformément aux dispositions prévues par l'article L 5211.2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque délégué à l'appel de son nom a remis fermé au Secrétaire de Séance son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne ..... [ 24 ]

**A déduire** : Bulletins litigieux énumérés  
aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral ..... [ 0 ]

**Reste** pour le nombre de suffrages exprimés ..... [ 24 ]

Majorité absolue ..... [ 13 ]

**Résultat** : 24 voix , 0 blanc

**Obtenu** : M. Aimé DAGORN VINGT QUATRE - 24 voix

Monsieur Aimé DAGORN ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé **Président** et a été installé immédiatement.

**Monsieur Aimé DAGORN indique qu'il est très ému et remercie Madame LE HOUEROU et Monsieur LOLLIERIC. Il propose de passer à l'ordre du jour du conseil.**

### **3 – MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

#### **Présidence par Monsieur Aimé DAGORN**

##### **- Révision du nombre de conseillers communautaires**

*NB : en Application des dispositions de l'article L 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidence de la séance est assurée par le Président nouvellement élu à compter de la question 3.*

Aujourd'hui le nombre de conseillers communautaires est de 24 et l'effectif maximal de Vice-présidents est donc de 7 en application du décret de juin 2004 qui a fixé ce nombre à 30% maximum du nombre de conseillers communautaires.

Considérant l'accroissement des missions et des compétences de la Communauté de Communes, il s'avère nécessaire de renforcer la représentation des communes au sein du Conseil Communautaire pour une meilleure répartition des tâches entre les délégués de chaque commune, qui pour certaines, ne disposent que de deux représentants. Ce renforcement permettrait par ailleurs de porter à 9 le nombre de vice-présidents, aujourd'hui limité à 7 par les textes.

L'article L 5211-5-1 du CGCT énumère la liste des points qui doivent être mentionnés dans les statuts de tout établissement de coopération intercommunale ; la répartition des sièges ainsi que le nombre de sièges attribué à chaque commune membre figurent parmi cette liste.

Ainsi l'article 3 des statuts actuels indique que chaque commune est représentée au conseil de communauté par un délégué par tranche ou fraction de tranche de 1 000 habitants. La population prise en compte est la population municipale sans doubles comptes découlant du dernier recensement officiel.

L'application de ces dispositions statutaires limite à 24, le nombre maximum de délégués communautaires.

Pour pouvoir modifier ce nombre l'organe délibérant de l'EPCI doit être préalablement saisi, conformément à l'article L 5211-20 du CGCT.

Il est donc proposé au Conseil communautaire de faire évoluer, comme suit, le nombre de délégués

	Population 1999	1 délégué/1000 hts ou fraction de 1000	1 délégué/800 hts ou fraction de 800
Grâces	2 424	3	4
Guingamp	8 008	9	11
Pabu	2 676	3	4
Plouisy	1 756	2	3
Ploumagoar	4 398	5	6
Saint-Agathon	1 783	2	3
	<b>21 045</b>	<b>24</b>	<b>31</b>

Pour aboutir à cette nouvelle répartition il est nécessaire de revoir la rédaction de l'article 3 des statuts qui serait ainsi libellée :

**« Chaque commune est représentée au Conseil communautaire par un délégué par tranche ou fraction de tranche de 800 habitants. La population prise en compte est la population municipale sans doubles comptes découlant du dernier recensement officiel ».**

Par ailleurs, pour mettre en concordance les statuts avec les dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (nombre de vice-présidents), il est proposé d'indiquer, dans ce même article 3, que le bureau de la communauté de commune est composé du président et d'un ou plusieurs vice-présidents. Le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans pouvoir excéder 30% de l'effectif de celui-ci.

Il est rappelé qu'à compter de la notification de la délibération du Conseil Communautaire au Maire de chacune des communes membres, le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

La décision de modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement.

**Monsieur Aimé DAGORN indique que le travail des commissions est très important et qu'il est donc nécessaire de conserver 6 vice-présidents et 3 conseillers délégués.**

**Monsieur LOLLIERIC fait remarquer que certaines communes n'ont que 2 représentants pour 9 commissions. Ces délégués sont dans l'obligation de se multiplier. Il s'agit d'un travail important presque irréalisable avec une certaine lassitude pour certains de siéger.**

**Madame Annie LE HOUEROU souhaite que les commissions soient ouvertes à des conseillers municipaux, adjoints, en charge de certains dossiers liés à la Communauté de Communes. Il s'agit d'un gage de réussite.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- adopte les modifications statutaires proposées.

#### **4 – FIXATION DU NOMBRE DE VICE- PRÉSIDENTS ET DU NOMBRE DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES**

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le nombre de Vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre ne puisse excéder 30% de l'effectif. Ainsi, sur 24 membres, l'effectif maximal de vice-présidents est aujourd'hui de 7.

Ce même article indique que le bureau est composé d'un Président, d'un ou plusieurs Vice- présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres.

L'article L 5211-5-1 du CGCT n'imposant pas la référence obligatoire aux statuts pour la fixation du nombre de conseillers participant à la formation du bureau, ce dernier peut également être librement déterminé par l'organe délibérant.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de fixer à 7 le nombre des vice-présidents
- Fixe à 2 le nombre de conseillers délégués, membres du bureau

## **5 - ELECTION DES VICE-PRESIDENTS ET DES CONSEILLERS DELEGUES (par vote à bulletin secret)**

Le scrutin majoritaire à trois tours reste applicable pour l'élection du Président et des membres du bureau des Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), selon les dispositions fixées à l'article L 2122-7-1, applicables aux communes de moins de 3 500 habitants, mais n'est pas soumis à la règle de la parité avec listes bloquées.

L'élection a lieu, poste par poste, au scrutin majoritaire (majorité absolue aux deux premiers tours, majorité relative au troisième tour).

# ELECTION DES SEPT VICE-PRESIDENTS

\*\*\*

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la Présidence de Monsieur Aimé DAGORN, élu Président, à l'élection des Vice-Présidents (es).

## VICE PRESIDENT

### AMENAGEMENT DE L'ESPACE URBANISME, ENVIRONNEMENT

\*\*\*

#### PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne ..... [ 24 ]

A déduire : Bulletins litigieux énumérés  
aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral ..... [ 0 ]

Reste pour le nombre de suffrages exprimés ..... [ 24 ]

Majorité absolue ..... [ 13 ]

Résultat : 24 voix , 0 blanc

Obtenu : Monsieur Jean Claude THOMAS                      vingt quatre - 24 voi  
Monsieur Jean Claude THOMAS ayant obtenu la majorité absolue des  
suffrages exprimés, a été proclamé Vice Président et a été  
immédiatement installé.

# VICE PRESIDENT

\*\*\*

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Monsieur Bernard MORANGE propose la candidature de Monsieur Serge LE GUEN.

### PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne ..... [ 24 ]

A déduire : Bulletins litigieux énumérés  
aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral ..... [ 1 ]

Reste pour le nombre de suffrages exprimés ..... [ 23 ]

Majorité absolue ..... [ 12 ]

Résultat : 23 voix , 1 blanc

Obtenu : Monsieur Serge LE GUEN                    vingt trois - 23 voix

Monsieur Serge LE GUEN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé Vice Président et a été immédiatement installé.

# VICE PRESIDENT

\*\*\*

## FINANCES - PERSONNEL

### PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne ..... [ 24 ]

**A déduire** : Bulletins litigieux énumérés  
aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral ..... [ 0 ]

**Reste** pour le nombre de suffrages exprimés ..... [ 24 ]

Majorité absolue ..... [ 13 ]

**Résultat** : 24 voix , 0 blanc

**Obtenu** : Monsieur Patrick VINCENT - vingt quatre - 24 voix

Monsieur Patrick VINCENT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé Vice Président et a été immédiatement installé.

# VICE PRESIDENT

\*\*\*

## EAU - ASSAINISSEMENT

Monsieur Yves LOLLIERIC propose la candidature de Monsieur Bernard HAMON.

### PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne ..... [ 24 ]

A déduire : Bulletins litigieux énumérés  
aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral ..... [ 1 ]

Reste pour le nombre de suffrages exprimés ..... [ 23 ]

Majorité absolue ..... [ 12 ]

Résultat : 23 voix , 1 blanc

Obtenu : Monsieur Bernard HAMON - vingt trois - 23 voix

Monsieur Bernard HAMON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé Vice Président et a été immédiatement installé.

# VICE PRESIDENT

\*\*\*

## INFRASTRUCTURE - PATRIMOINE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - COMMUNICATION

### PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne ..... [ 24 ]

A déduire : Bulletins litigieux énumérés  
aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral ..... [ 0 ]

Reste pour le nombre de suffrages exprimés ..... [ 24 ]

Majorité absolue ..... [ 13 ]

Résultat : 24 voix, 0 blanc

Obtenu : Monsieur Loic FREMONT - vingt quatre - 24 voix

Monsieur Loic FREMONT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé Vice Président et a été immédiatement installé.

# VICE PRESIDENTE

\*\*\*

## CULTURE - PATRIMOINE CULTUREL ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE - TOURISME

Madame Annie LE HOUEOU propose la candidature de Madame Marie Agnès POGAM.

### PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne ..... [ 24 ]

A déduire : Bulletins litigieux énumérés  
aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral ..... [ 0 ]

Reste pour le nombre de suffrages exprimés ..... [ 24 ]

Majorité absolue ..... [ 13 ]

Résultat : 24 voix, 0 blanc

Obtenu : Madame Marie Agnès POGAM - vingt quatre - 24 voix

Madame Marie Agnès POGAM ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamée Vice Présidente et a été immédiatement installée.

# VICE PRESIDENT

\*\*\*

## HABITAT - LOGEMENT

Madame Annie LE HOUEROU propose la candidature de Monsieur Philippe CARDINAL.

### PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne ..... [ 24 ]

A déduire : Bulletins litigieux énumérés  
aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral ..... [ 1 ]

Reste pour le nombre de suffrages exprimés ..... [ 23 ]

Majorité absolue ..... [ 12 ]

Résultat : 23 voix, 1 blanc

Obtenu : Monsieur Philippe CARDINAL - vingt trois - 23 voix

Monsieur Philippe CARDINAL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé Vice Président et a été immédiatement installé.

# ELECTION DES DEUX CONSEILLERS DELEGUES

\*\*\*

## PREMIER CONSEILLER DELEGUE

### ENFANCE - JEUNESSE SERVICES A LA POPULATION

Monsieur Yves LOLLIERIC propose la candidature de Madame Anne LE COTTON.

Il a procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Aimé DAGORN , élu Président, à l'élection des deux conseillers délégués.

#### PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne ..... [ 24 ]

A déduire : Bulletins litigieux énumérés  
aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral ..... [ 2 ]

Reste pour le nombre de suffrages exprimés ..... [ 22 ]

Majorité absolue ..... [ 12 ]

Obtenu : Madame Anne LE COTTON - vingt deux - 22 voix

Madame Anne LE COTTON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamée membre du bureau et a été immédiatement installée.

## DEUXIEME CONSEILLER DELEGUE

### TRANSPORTS – DEPLACEMENTS SPORTS

Madame Annie LE HOUEROU propose la candidature de Madame Marie France AUFFRET.

### PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne ..... [ 24 ]

A déduire : Bulletins litigieux énumérés  
aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral ..... [ 0 ]

Reste pour le nombre de suffrages exprimés ..... [ 24 ]

Majorité absolue ..... [ 13 ]

Madame Marie Françoise AUFFRET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamée membre du bureau et a été immédiatement installée.

**Monsieur Aimé DAGORN remercie le doyen et le secrétaire et procède à l'allocution suivante :**

***« Je suis vraiment très flatté de la confiance que vous venez de me témoigner en m'élisant à l'unanimité Président de la Communauté de communes de Guingamp.***

***Je vous en remercie très vivement et très sincèrement.***

***Je m'engage à me montrer tout à fait digne et respectueux de cet honneur que vous m'accordez et à tout mettre en œuvre pour m'acquitter le plus consciencieusement possible de ma tâche avec la ferme volonté d'agir au mieux des intérêts de la communauté de communes, dans l'optique de poursuivre et d'accélérer son aménagement et son développement harmonieux et équilibrés, mais aussi d'améliorer les services qu'elle apporte à la population.***

***Je m'attacherai à travailler dans le respect et l'écoute attentive de tous, en pratiquant en toutes circonstances la transparence la plus totale de manière à mériter et justifier la confiance de chacun d'entre vous.***

***Je m'emploierai également à rechercher en permanence l'instauration d'un climat de franche convivialité autant au sein du Bureau que du Conseil communautaire.***

***Je ne suis pas sans savoir que la période électorale a suscité des tensions dans certaines communes. Aujourd'hui la population s'est exprimée. Elle a mandaté ses représentants et le paysage est campé pour 6 ans. C'est l'expression de la démocratie.***

***Je fais partie de ceux qui regrettent qu'il n'y ait pas d'élection au suffrage universel direct dans les intercommunalités. De ce fait, à la CDC, nous sommes au 2<sup>ème</sup> niveau de représentation qui traduit évidemment le reflet des majorités communales.***

***Pour autant le contexte ici n'est plus le même. Les climats communaux sont apaisés. Les enjeux sont je l'espère plus pragmatiques que politiques.***

***C'est la raison pour laquelle je formule le vœu que, dès cet instant, tous les relents du passé - et singulièrement des deux campagnes électorales - municipales et cantonales, - puissent être évacués.***

***Nous sommes en effet appelés à nous côtoyer assidûment pendant 6 ans. Je souhaite par delà nos personnalités, nos tempéraments et nos sensibilités, que nous sachions préserver entre nous le meilleur état d'esprit possible.***

***Je suis convaincu que nous sommes tous animés par la même volonté de bien faire dans l'intérêt de la population que nous représentons. Il faut que cette énergie positive prédomine en toutes circonstances. Chaque chose en son temps. La période de la campagne électorale est révolue. Elle a laissé place dorénavant à celle de l'action.***

★  
★★

***Contrairement aux apparences, mon histoire personnelle avec l'intercommunalité à Guingamp ne débute pas aujourd'hui.***

***En un moment aussi particulier, je ne peux m'empêcher d'évoquer très brièvement quelques souvenirs et des moments qui ont sans doute éveillé mon intérêt et décidé de mon investissement inlassable par la suite en faveur de la coopération intercommunale.***

***En effet, alors que j'étais jeune fonctionnaire en poste à l'époque à la Sous Préfecture de Guingamp, j'ai été associé à la rédaction des statuts du SIVOM (ancêtre de la communauté de communes) validés par le Préfet le 6 décembre 1973 et ai eu l'opportunité d'assister à son installation le 19 avril 1974 (c'est presque un anniversaire : il y aura 34 ans exactement dans 9 jours !)***

***J'ai eu ainsi l'occasion de vivre la naissance de cette structure et de fréquenter quelques personnalités attachantes - parfois riches en couleur - fondatrices de l'intercommunalité à Guingamp : MM. André BARDOUX, Louis KEROMEST, Christian LE VERGE, Yvon LE MERRER et quelques autres...***

***J'ai également été présent à la prise de fonction de M. Georges RUMEN et – comme c'était avant la décentralisation - je fus chargé par le Sous Préfet d'assurer le suivi des travaux du SIVOM.***

***C'est à ce titre que j'ai participé à bon nombre de réunions du Comité syndical aux côtés de M. RUMEN dans une atmosphère qui, après 2 à 3 heures de débat, était tellement enfumée que l'irritation des yeux et de la gorge en devenait insupportable pour la plupart des participants.***

***Avant l'instauration de la TPU, j'ai aussi été l'auteur des 2 premières conventions de reversement de taxe professionnelle pour les implantations industrielles en et hors zones.***

***Je n'aurais jamais pu imaginer à cette époque que je me serais retrouvé quelque 25 ans plus tard, Président d'une évolution beaucoup plus aboutie du SIVOM.***

★  
★★

***Dans la continuité de cette petite rubrique souvenirs, je ne peux non plus réprimer une pensée toute spéciale pour ma famille, pour quelques compagnons de mon trajet professionnel... ainsi que pour ceux qui m'ont précédé à ce poste :***

***- Annie LE HOUEROU qui reste déléguée communautaire et à laquelle je renouvelle mes félicitations pour sa brillante promotion en qualité de Vice Présidente au Conseil Général en charge du très important domaine social.***

***- Georges RUMEN dont on connaît hélas la très pénible situation depuis 6 ans et auquel je compte rendre une visite dans les prochains jours.***

***Ce n'est pas seulement parce que c'est mon ami de près d'une trentaine d'années, mais il est juste aussi que je fasse allusion à Noël LE GRAET qui a exercé une influence certaine sur mon parcours autant que sur le dynamisme économique de notre territoire.***

***Il m'a en effet recruté en qualité de bénévole à la gestion administrative d'En Avant en 1980. Nous avons vite constaté des affinités qui n'ont cessé de se consolider et je l'ai ainsi suivi en 1995 à la mairie de Guingamp. Nous avons contribué ensemble à la création du Pays de Guingamp où je suis encore en poste (pour très peu de temps) et c'est toujours lui qui a fini par me convaincre de me présenter aux élections municipales.***

***En plus évidemment d'une conjoncture qui s'est révélée favorable à l'issue du scrutin, je lui dois en quelque sorte ma présence à ce poste ce soir.***

***Je sais que pendant ses deux mandats Noël n'a pas toujours été assidu aux réunions de la Communauté de communes. Il avait sans doute quelques excuses à faire valoir au titre de sa profession et de son investissement au sein des Instances du football national qui l'appellent à Paris le plus souvent les jeudi et vendredi.***

***C'est encore hélas la seule raison pour laquelle il est absent ce soir dans le public.***

***Pour autant, son action au niveau de la communauté de communes se sera révélée d'une grande efficacité et bénéfique pour l'emploi si l'on considère son influence certaine concernant la présence de quelques entreprises sur les sites des zones communautaires : DAUNAT, FARMOR, la base LIDL, la reprise de FRIESKIES sous l'enseigne FIDELE, et la dernière : STALAVEN...***

***On sait par ailleurs le rôle déterminant qu'il a joué dans la formation du pôle de santé sur PABU.***

***Même la présence du siège de la Communauté de communes dans les locaux que nous occupons en ce moment ne lui est pas étrangère.***

***Au total, il aura fortement et durablement marqué de son empreinte tout autant la ville de Guingamp que l'agglomération. Je sais qu'en cas de besoin il nous apportera encore son concours pour favoriser nos projets.***

★  
★★

***S'agissant maintenant de la tâche considérable qui nous attend, j'ai bien entendu de nombreuses propositions concrètes à vous présenter.***

***Toutefois, leur prise en considération ne peut résulter que d'une vision collective et partagée, en conclusion d'échanges à engager très rapidement sur l'organisation et la méthode, autant que sur les objectifs et les priorités des actions à mener pendant le mandat.***

★  
★★

***Je tiens tout d'abord à clarifier ma situation personnelle. J'ai en effet décidé d'anticiper mon départ à la retraite.***

***Dès que le Pays aura été destinataire des coordonnées des nouveaux délégués au GIP une Assemblée Générale sera convoquée à la fois pour renouveler le Conseil d'Administration, le Bureau et pour élire le Président.***

***Parallèlement, la procédure de recrutement de mon successeur est en cours. Elle sera évidemment à conclure par les nouveaux Responsables du Pays.***

***Toutes les conditions seront donc rapidement réunies pour que je parte sereinement en vacances fin juin et que je sois radié des services du Pays le 31 juillet 2008.***

★  
★★

***Nous venons, au cours de la présente séance, d'arrêter une nouvelle organisation de la Communauté de communes concernant les Vice Présidences pour nous mettre en conformité avec les dispositions du décret du 25 juin 2004 - sous réserve bien entendu de l'accord des Conseils municipaux qui vont être appelés à se prononcer -.***

***Je propose que nous préparions lors d'un Bureau communautaire dans 8 jours : le jeudi 17 avril, la prochaine réunion du Conseil communautaire qui se tiendra le jeudi suivant 24 avril. Elle aura principalement pour objet d'arrêter le contour des missions de chacune des commissions et de désigner nos représentants au sein des organismes extérieurs.***

***Un tableau et un rapport vous seront transmis préalablement à ces réunions pour rappeler les prérogatives actuelles de la CDC et vous soumettre des propositions.***

***Dès le début mai, nous entrerons dans le vif du sujet en prenant la mesure des budgets et en nous saisissant des projets en cours.***

★  
★★

***A propos de la méthode, de mon point de vue, l'administration d'une collectivité comme d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale réclame en permanence, deux attitudes nécessaires et complémentaires :***

***- une maîtrise parfaite à la fois du fonctionnement et de la gestion de l'existant en vue de leur pérennisation et de leur adaptation.***

***- et, simultanément, selon la formule bien connue d'Emile de GIRARDIN « Gouverner c'est prévoir », une obligation d'anticipation dans tous les domaines et de vision prospective permanente afin, autant que possible, de pressentir et de devancer les évolutions inéluctables.***

***En plus de cette double dimension (la poursuite de la gestion et l'anticipation) notre analyse aurait intérêt à se déployer dans deux directions :***

***➤ D'une part, la recherche systématique de complémentarités pour une plus grande mutualisation de nos investissements autant que de nos organisations.***

***➤ Et, d'autre part, la consolidation de la coopération et l'extension des compétences de la communauté de communes.***

***Ces axes de travail vont beaucoup nous solliciter particulièrement en début de mandat.***

***D'abord en raison de certains dossiers d'actualité qui semble-t-il attendent un positionnement rapide de notre part et, ensuite, car la définition de notre programme opérationnel, et donc de notre ambition pour le mandat, est à formuler sans tarder de manière à disposer d'un plan d'action stratégique.***

***Celui-ci sera en effet indispensable pour présenter nos propositions dans le cadre de la réactualisation du contrat régional de Pays 2006-2012 qui va intervenir dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2009.***

***L'affirmation de nos priorités se justifie également dans l'optique éventuelle de négocier un contrat d'objectif sur 3 ans avec le Conseil Général.***

***Par ailleurs l'opportunité d'accéder à des fonds européens disponibles pour la période 2007-2013 (FEDER, FSE, éventuellement LEADER...) ou, à des crédits de l'Etat (je pense à la DDR mais aussi au volet territorial du contrat de projet) qui pourraient être accessibles pour la même période, est aussi à considérer et à actionner dès à présent.***

***En outre, si l'on veut espérer saisir certains crédits plus spécifiques pour des opérations innovantes ou expérimentales, le mieux est d'identifier ces dernières au plus vite et selon le cas de se mettre en relation avec les organismes appropriés : la DATAR, l'ADEME...***

***Enfin, la CDC de Guingamp a également sa contribution à apporter et un rôle moteur à jouer dans l'avenir du Pays. J'évoque moins la structure que le rayonnement, le dynamisme et l'impulsion à exercer sur son aire géographique.***

★  
★★

***Concernant les modalités de fonctionnement, je suis tout à fait partisan de l'ouverture des commissions spécialisées à des élus des communes même s'ils ne sont pas membres de la commission.***

***Dans cette perspective, je propose qu'une copie de l'invitation électronique aux membres de la commission soit adressée aux adjoints concernés des communes afin que chacun ait systématiquement connaissance des dates et ordres du jour des réunions de commissions et dispose ainsi de toute latitude, le cas échéant, pour y participer ou pour s'y faire représenter.***

***Je précise qu'en ce qui me concerne je me tiendrai à la disposition des Maires chaque fois qu'ils en exprimeront le désir pour assister à des réunions du Conseil municipal en vue de présenter l'actualité de la CDC et de répondre à toutes questions des élus municipaux.***

★  
★★

***En complément à l'approche que je viens de suggérer et des défis que nous pourrions nous fixer dans le cadre de l'évolution des compétences, je souhaite, - chaque fois en étroite relation avec le Vice Président et la commission concernée, et en y associant les maires -, prendre rapidement quelques initiatives :***

***Ainsi, après une présentation et une prise de contact en interne avec les services de la CDC, j'envisage en toute priorité, si possible dès la fin mai ou le début juin, de programmer une rencontre avec les chefs d'entreprises du territoire en vue d'instaurer avec eux un dialogue suivi et fécond pendant la durée du mandat.***

***J'ai l'opportunité, dans le cadre de la SASP En Avant, d'en fréquenter plusieurs et d'avoir établi avec la plupart un réel courant de sympathie. Cet avantage devrait favoriser un bon support relationnel.***

***J'entends que ce premier contact soit mis à profit pour :***

- ***mieux faire connaissance,***
- ***percevoir les besoins et les attentes des uns et des autres,***
- ***développer un échange et peut être des complémentarités entre les acteurs économiques eux mêmes,***
- ***clarifier les apports que la communauté de communes est en capacité de fournir,***
- ***créer un climat de compréhension et de confiance mutuelle porteur de synergies,***
- ***favoriser le relationnel avec les circuits du développement économique.***

***En retour, nous solliciterons les chefs d'entreprises afin qu'ils conseillent et apportent à la CDC un soutien efficace dans les initiatives qu'elle pourrait mettre en œuvre au titre de l'accueil de nouvelles activités et du développement de l'emploi.***

***C'est dans cet esprit que je propose de constituer un groupe de suivi mixte formé d'élus et de chefs d'entreprises qui se réunirait 3 à 4 fois par an pour traiter de sujets concrets afin que notre coopération dépasse le cadre formel et débouche sur des actions tangibles.***

***Dans la logique de cette ouverture économique, je suggère que nous rencontrions également sans tarder les Présidents et Directeurs des trois chambres consulaires ainsi que les dirigeants de Côtes d'Armor Développement.***

***De la même façon, je pense qu'une relation avec les chefs d'établissements d'enseignement (il y a 6 lycées, des sections de BTS et une antenne universitaire sur le territoire de la CDC) serait utile pour créer du lien et des synergies, pour analyser et réfléchir à l'offre de formation post bac, ou pour chercher à favoriser le développement de filières d'enseignement encore mieux adaptées aux besoins et aux débouchés locaux.***

***Ces premières initiatives seront bien sur suivies de plusieurs autres (par exemple en matière de services à la population) mais j'entends qu'un échange intervienne, chaque fois préalablement entre nous, pour mieux préparer l'opération et prendre en compte la vision de chacun.***

★  
★★

***Il est tout à fait légitime et nécessaire pour un nouvel élu d'afficher de l'ambition pour sa collectivité.***

***Permettez moi à cette occasion de rappeler d'emblée - surtout à l'attention des nouveaux élus - que la communauté de communes n'est en aucune façon une concurrente de votre commune mais bien au contraire un outil mutualisé à son service permettant de réaliser des économies d'échelle.***

***La CDC a vocation à mettre en place des équipements que chaque commune ne peut entreprendre seule.***

***En fait, la CDC est essentiellement à considérer comme un prolongement de la commune et une alliée. Je vous remercie de toujours la percevoir comme telle.***

***Je souhaite qu'au nom de l'intérêt général de la population de nos 6 communes, nous sachions doser au mieux, à la fois l'audace et la sagesse, pour prendre les meilleures décisions propices à une expansion soutenue mais bien maîtrisée du développement et des services au public.***

***Je considère que la solidarité entre nos communes est très importante et doit être cultivée sans modération.***

***Pour un mieux vivre, à pression fiscale digestible sur notre territoire, l'amélioration des équipements et le développement dépendent, plus qu'on le croit, de notre capacité à mutualiser et à dépasser véritablement l'esprit de clocher.***

***Bien plus que toute autre considération, je suis convaincu, en effet, que ce qui importe fondamentalement à chaque citoyen de la communauté de communes c'est moins la préoccupation d'habiter Guingamp, Grâce, Pabu, Plouisy, Ploumagoar ou Saint Agathon, que de :***

- ***disposer d'un emploi,***
- ***d'avoir un égal accès aux services (santé, écoles, administrations, commerces...)***
- ***et de relever d'un traitement égalitaire en matière d'impôts locaux et de pratiques tarifaires (médiathèque, piscine...).***

★  
★★

***Notre nouvelle équipe communautaire vient d'être mise en place. Elle me semble motivée. Je suis convaincu qu'elle dispose de bonnes individualités mais tout va dépendre du jeu collectif. J'espère qu'elle accèdera vite à une parfaite cohésion et à une réelle solidarité pour que nous défendions tous ensemble et avec passion le jeu et le maillot de l'intercommunalité.***

***La compétition dans laquelle nous sommes engagés réclame en fait une bonne condition car elle dure 6 ans !***

***Ceux qui suivent l'actualité sportive locale le savent, pour bien figurer à l'arrivée et jouer la montée, il est capital de prendre un bon départ et de conserver une allure soutenue afin de demeurer constamment en phase avec nos objectifs.***

***Je sais qu'il est totalement superflu de rappeler que les lois du jeu sanctionnent les fautes intentionnelles.***

★  
★★

***En conclusion, je forme le vœu qu'avec le concours primordial et irremplaçable des services, nous vivions au cours des 6 prochaines années une aventure riche en satisfactions, dans une ambiance de sympathie et de respect et qu'au final nous soyons collectivement fiers de notre bilan.***

***Pour ma part j'ai l'intention d'y consacrer l'énergie nécessaire car je partage l'opinion de Carlos GHOSN (PDG de Renault) qui soutient que « Pour être crédible, il faut être performant ».***

***Et puisque de son côté Albert CAMUS estime que « Nous finissons toujours par avoir le visage de nos vérités » je souhaite que dans 6 ans vous ayons des mines resplendissantes.***

***Je nous souhaite une bonne santé, bonne chance et vous remercie de votre attention.***

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15

**Le Président,**

**Aimé DAGORN**